

Avis sur le projet de centrale photovoltaïque à Revest St Martin

Objet : enquête publique sur le projet de parc PV au sol de 5,7 ha au lieu-dit « la Corraïne », commune de Revest St Martin, porté par le groupe **TENERGIE**

Monsieur le commissaire enquêteur,

Tout d'abord précisons bien les choses, il ne s'agit pas d'un projet de 5,7 hectares mais avec les OLD, une surface totale du projet voisine de 12 ha. La Mrae enregistre une bande extérieure de 50 mètres de large, sur un linéaire de clôture de 1033 mètres, et un défrichage tout le long du chemin d'accès à la clôture ce qui rajoute 6,12 ha à l'emprise du projet de 5,7ha, soit, OLD comprises,

L'étude d'un naturaliste indépendant sur ce site de 12 ha (en comptant les OLD) fait apparaître qu'il recèle :

- une pelouse à orchidées à fort enjeux peu commune sur le secteur de part : 168 *Ophrys druentica* ont été observées ce qui prouve une concentration très forte cette espèce...
- richesse particulière du biotope et présence certaine d'autres espèces à tendances steppiques.
- Richesse d' insectes rares, avec notamment le Damien de la Succise, une espèce protégée dont il a découvert 4 individus minimum dont 2 femelles fraîchement écloses en avril 2020 : Zone de reproduction + sa plante hôte et nourricière, la Succisse, est une espèce déterminante de ZNIEFF.
- nombreux individus de glaieuls douteux en lisière de cette pelouse....

Il est donc important de préserver espace patrimonial remarquable.

- zone de nidification ou de gîte dans les OLD : (: Écaille chinée, Cerf volant, Grand Capricorne ,chiroptères arboricoles, cortège avicole forestier), coleoptère saproxylique, zone de transit et d'alimentation pour batrachofaune et pour herpoto faune...

- 3.97 ha impactés de milieux ouverts à semi ouverts qui vont détruire le cycle de vie des oiseaux, le lieu de transit et d'alimentation des chiroptères.

Potentialité d'existence de gîte d'autres espèces de chiroptères , à part le petit rhinolophe et la Barbastelle d'Europe. Cet impact est également sous évalué car non actualisé alors que la végétation a largement évolué depuis 2020.

On remarque également qu'aucune étude n'a été faite aux moments clés du cycle biologique (pas d'inventaire d'oiseaux lors des périodes migratoires et d'hivernage).

- emprises des travaux d'aménagement des voiries périphériques au site cloturé ne sont pas comptabilisées et identifiées : sous estimation des effets de l « érosion du sol, de la dégradation des terres et de la flore en aval du projet.
- Sous estimation des effets de destructuration complet du sol sur une immense partie du site, compte tenu de la topographie du site (très nombreux talus, fortes pentes....) et des manoeuvres des engins de terrassement, de concassage des pierres :
- Sur l'herpétofaune et ses espèces protégées
- Sur les micro mammifères rares

-pas de cartographie précise des arbres à enjeux forts, gîtes de nombreux animaux

Les panneaux reposeront sur des pieux dans du liant béton, ce qui est en contradiction avec la loi Climat et Résilience du 22/8/2021 et produiront une pollution des sols...

Sur l'impact paysager, le cumul du projet avec d'autres projets recensés à une échelle plus large que 5 km (Ongles, Banon, Les Omergues, Redortiers, Augès/Mallefougasse, Chateauneuf Val St Donat), sans oublier Fontienne (25 hectares), et « les Cigarettes » sur Montfort/ Peyruis (environ 20 ha) va participer à miter le massif de Lure et son environnement et le transforme en vaste zone de production industrielle d'électricité...

Je suis contre tout projet dans la Montagne de Lure, dans les Alpes du sud comme ailleurs. Détruire la biodiversité et des espaces naturellement fixateurs de carbone, pour faire de l'électricité « décarbonée » est un non-sens ! Laissons les terres naturelles, laissons vivre les arbres, replantons plutôt que de détruire.

Protégeons nos espaces naturels, agricoles et forestiers, c'est le seul moyen de lutter contre le dérèglement climatique, la relance du cycle de l'eau et de mettre le vivant avant l'argent et la recherche de profit...

Pour toutes ces raisons, je m'oppose au projet de « la Corraïne », sur la commune de Revest-St-Martin.

Sylvie Bitterlin
Habitante de Montlaux